

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 17 mai 2013**

L'an deux mille treize et le dix sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux, sauf BONNET Jean Charles qui a donné procuration à GONZALEZ Jean José.

Monsieur GONZALEZ Jean José a été élu secrétaire.

## **ORDRE DU JOUR :**

## **1/ périmètre de protection source Casset et forage – demande de subvention.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation réglementaire d'instaurer les périmètres de protection pour les captages d'eau potable suivants :

- source du Casset,
  - forage du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection définis par l'article L-1321-2 du Code de la Santé Publique pour ces captages,
  - s'engage à mener à son terme cette procédure,
  - sollicite l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau pour cette opération et autorise le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser.
  - Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

## 2/ régularisation administrative du forage.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a fait réaliser en 2002 un forage afin de compléter ses ressources en eau en période de pointe. Elle expose qu'il est aujourd'hui nécessaire de procéder à la régularisation administrative de ce forage.

Elle présente au Conseil Municipal la proposition du bureau d'études H2EA de Nice laquelle se présente comme suit :

- présente comme suit :

  - phase 1 : dossier préparatoire à l'avis de l'hydrogéologue agréé : 2925 € HT.
  - Phase 2 : dossier d'enquête publique : 2815 € HT,
    - Option présentation du dossier de DUP en Mairie : + 500 € HT.
  - phase 3 : suivi administratif : 750 € HT,
    - option 1 : déplacement en Mairie pour présenter le dossier d'enquête publique au commissaire enquêteur : + 500 € HT,
    - option 2 : appui lors du CODERST (Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) à la Préfecture de Digne : + 750 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la proposition du bureau d'études H2EA,
  - décide de la réalisation des travaux pour un montant HT de 8240 € auquel s'ajoute le montant de 1200 € HT correspondant aux analyses d'eau complètes de type DUPSO **soit un montant total de 9440 € HT**
  - sollicite les subventions les plus élevées possibles du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau,
  - autorise le Département à percevoir pour le compte de la Commune, Maître d'Ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser,
  - autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération,
  - dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe eau/assainissement.

Approuvé à l'unanimité.

### **3/ avenant à la réglementation de la cueillette des champignons.**

En concertation avec la Commune de Le Fugeret et les services de l'Office National des Forêts et à l'unanimité des membres présents, il est décidé :

1. la fermeture physique et la mise en place de panneau B0 sur la piste de la Pinée et jusqu'au départ de la piste du Ruch afin de diminuer la fréquentation des véhicules sur ces pistes et la cueillette abusive, de faciliter les contrôles mais aussi en vue de diminuer pour les années 2013 et 2014 les risques d'accidents liés à l'exploitation du bois sur la Commune de Méailles (parcelles 15 et 17). Cette interdiction concernera tout le monde sauf les véhicules de service, de secours, de la Mairie et un ou deux véhicules par société de chasse notamment pour la récupération d'animaux tués ou de chiens/uniquement en période de chasse.
2. le prix de la carte est fixé à 1 300 €.
3. suppression des cartes « accompagnant » à 700 €, jugées inefficaces.
4. interdiction de cueillette les jeudis et dimanches pour les détenteurs de cartes payantes et leurs accompagnants de façon à libérer l'espace naturel afin qu'il soit entièrement laissé, ces deux jours, uniquement aux « propriétaires résidents » mais aussi pour permettre la chasse au petit gibier et également pour faciliter les contrôles.

Approuvé à l'unanimité.

#### **4/ eau potable – information sur les travaux 2013-2017.**

L'analyse des offres pour les travaux futur réservoir eau potable et réseaux complémentaires assainissement est en cours.

#### **5/ DM virement de crédits – budget annexe eau/assainissement.**

Le Conseil Municipal approuve le virement de crédits suivants :

Au 7061 en recette de fonctionnement : - 20359 €  
Au 70611 en recette de fonctionnement : + 20359 €  
Au 164 en dépense d'investissement : - 5880.80 €  
Au 1641 en dépense d'investissement : + 5880.80 €  
Au 231 en dépense d'investissement : - 56585.28 €  
Au 2313 en dépense d'investissement : + 56585.28 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30

\*\*\*\*\*